

Bulletin syndical

snes
Académie de Toulouse

**CHAQUE VOIX
COMPTE !**



Élections professionnelles
du 29 novembre au 6 décembre

Indispensable paritarisme

Considéré comme l'un des piliers du statut, le paritarisme est le pendant indispensable des devoirs du fonctionnaire. En effet, si nos hiérarchies ont la possibilité d'imposer des organisations du travail ou des conditions d'exercice, des évolutions de carrières ou des affectations, cela n'a de sens que si elles le font de manière éclairée.

C'est précisément ce que garantit le principe de participation des fonctionnaires à l'organisation du service, par le biais des Comités Techniques, ainsi que le droit de regard sur les opérations de gestion via les Instances Paritaires, CAP et CCP. Récemment, ont été créés les CHSCT, Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de travail, pour compléter le dispositif par une instance d'examen de la réalité des situations de travail et de prévention.

Or, ce gouvernement veut vider les CAP et les CHSCT de leur substance, en cantonnant les premiers à un rôle mineur d'étude des recours administratifs et des procédures

disciplinaires, dans un cadre strictement individuel et donc moins protecteur, et en regroupant les seconds avec les Comités Techniques.

Il s'agirait de renoncer au contrôle large des élu.e.s et de substituer à une gestion protectrice car collective un droit d'appel individuel permettant seulement de contester des décisions prises par l'administration ayant en outre déjà largement produit leurs effets. Ce serait priver vos élu.e.s de leur rôle essentiel de contrôle et de proposition, notamment sur les mutations et les promotions de grade ou d'échelon.

Ce serait un frein à notre capacité de porter pour toutes et tous des améliorations essentielles, par la défense de chacune et de chacun.

Dans un contexte où le ministre Blanquer remet en avant le recrutement local, l'individualisation des carrières, le renforcement des hiérarchies, cette attaque majeure contre nos statuts est la porte ouverte au développement de l'arbitraire local, des pe-

tits arrangements, et des pressions de toutes sortes. Chacun mesure le risque que représentent ces attaques délibérées contre l'une des deux jambes du statut: en réduisant les possibilités de représentation, sur les questions d'organisation du service public d'éducation comme des carrières, on abaisse les protections indispensables dues aux collègues, on rogne leurs droits, on affaiblit leur indépendance et leur responsabilité professionnelle, on développe l'opacité des décisions qui nous concernent, et on fragilise nos métiers. C'est à la fois dangereux et injustifié pour les personnels, dont l'engagement au quotidien reste sans faille.

Face à cette volonté de s'attaquer aux fondements même de la Fonction Publique telle qu'elle s'est déployée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, à nous de réaffirmer avec détermination par nos votes la nécessité de préserver le paritarisme, qui permet aussi directement à chacune et chacun d'être à l'abri des pressions et de l'arbitraire, et nous permet ainsi de servir l'intérêt général des élèves et de leurs familles.



Le service public d'éducation à la croisée des chemins ?

Les derniers mois ont été marqués par des discours lourds de menaces, dont le vocabulaire ne trompe plus personne. Sous couvert de modernisation ou d'adaptation de la Fonction Publique, se cachent des mots, dévoilés par une « fuite » du rapport CAP 2022 commandé par le Gouvernement, dont le sens est sans ambiguïté: « plan de départs volontaires », « externalisation », suppressions d'emplois (120 000 en 5 ans), « recours accru aux contractuels », rémunération au mérite pour davantage de responsabilisation (surtout en cas de dysfonctionnements!)... Derrière la façade, il s'agit d'une remise en cause historique de la Fonction publique, de l'État et des collectivités territoriales, et la porte ouverte à une pression accrue sur les personnels.

A terme, ce sont les Services Publics comme nous les concevons - seul patrimoine de ceux qui n'en ont pas - qui sont menacés: universalité, gratuité, égalité, qualité, proximité de l'accès à l'École sont les missions que le pays nous a historiquement confiées. Elles pourraient aujourd'hui tomber en partie dans le domaine marchand ou disparaître. Cela ne peut qu'aggraver les inégalités sociales, économiques et territoriales.

Les choix éducatifs récents sont cohérents avec ces objectifs: suppressions de postes, réduction de l'offre de formation, en collège comme en lycée, diminution du nombre d'heures de cours dispensées aux élèves, mise en concurrence des établissements et des collègues, renvoi à la responsabilité individuelle des élèves dans leurs parcours, etc.. Il s'agit pour partie d'un choix de gestion de la pénurie de recrutement et d'une

orientation budgétaire, mais pas seulement. Nous avons, professeur.e.s, CPE, Psychologues, la lourde responsabilité, au sein du service public d'éducation, d'éduquer et d'instruire la jeunesse. A ce titre, nous faisons vivre le droit de tous les élèves à une école libérée des pressions de toutes sortes; à l'élévation de leurs connaissances et qualifications; à une humanité et citoyenneté pleines et entières.

Pour que ces objectifs s'incarnent au quotidien, le Snes et la Fsu défendent les personnels pour leur permettre d'exercer au mieux leurs missions, dans des conditions de travail convenables, faute de quoi leur investissement personnel indiscutable se dilue et perd son sens. Cela passe par la conquête de droits nouveaux, et la juste reconnaissance du travail accompli au quotidien dans les collèges, lycées et universités.



**Voter aujourd'hui pour le SNES et sa fédération la FSU,
c'est adresser un message clair :**

**celui de professionnel.le.s compétent.e.s et investi.e.s, qui exigent la reconnaissance,
le respect et la véritable confiance, et qui demeurent attachés à des services publics
de qualité pour nos concitoyens !**

Postes, salaires, effectifs, retraites : la machine infernale est de retour !

Depuis plus d'un an, les masques tombent peu à peu. Le rythme des annonces s'accélère depuis cet été, et les mauvais coups portés contre nos métiers pleuvent. Après la rentrée particulièrement difficile du fait de la hausse des effectifs par classe, qui atteignent désormais l'insupportable, l'annonce de la suppression de 2 680 postes dans le 2nd degré à la rentrée 2019 laisse présager une dégradation globale de la situation. La réforme du lycée permettra de récupérer quelques moyens au prix d'une réduction de l'offre de formation et du nombre d'heures de cours, ce qui entraînera une hausse des mesures de cartes scolaire en lycée. La baisse mécanique des dotations ne donnera que peu d'oxygène aux collègues, qui absorberont l'essentiel des 30 000 élèves en plus dans le secondaire. Les salaires continueront de baisser, après un nouveau « rendez-vous salarial » en octobre, auquel le gouvernement est venu les mains vides.



Contrat de défiance

C'est dans ce cadre que le Ministre lance une « Loi pour l'école de la confiance », tandis que le gouvernement ouvre la réforme des retraites, qui, si les projets restent en l'état, placera les enseignant.e.s parmi les grands perdants. Après la mobilisation dans l'Éducation le 12 novembre, le Snes, avec la Fsu appelle à poursuivre et amplifier au plus vite la contestation des réformes qui détruisent la confiance des personnels de l'école, dans le cadre le plus unitaire, à l'échelle de toute la Fonction Publique. Arrêtons ensemble la machine infernale, dans les urnes et dans la rue !

Ont participé à la rédaction de ce numéro
(par ordre alphabétique) :

Olivier Andrieu, Benoit Aubertin, Laure Bennassar, Florence Cabrit, Julien Caillaud, David Cluzel, Martine Dauphin, Monique Degos-Carrère, Carine Daudignon, Cécile Esquerré-Montagnini, Guillaume Estalrich, Benoit Foucambert, Yves Françoise, Carole Garnier, Catherine Gourbier, Sébastien Jaffiol, Thomas Jarry, Karine Giraut, Sylvain Lagarde, Christophe Laronde, Jérôme Launet, Christophe Manibal, Pierre Montels, Laurent Murati, Marie-Cécile Périllat, Jocelyn Petit, Pierre Priouret, Valérie Ramond, Isabelle Richardeau, Carine Rios, Hélène Tressens, Jean-Louis Viguier.

Aux urnes !

Événement rituel tous les 4 ans, les personnels des Fonctions Publiques de l'Etat, Territoriale et Hospitalière sont appelés à élire leurs représentants aux Comités Techniques et Commissions Paritaires. Par les batailles syndicales menées sans relâche, ces instances ont acquis un poids bien plus considérable que beaucoup d'entre nous ne le pensent. Mais pour les pouvoirs successifs, la tentation est toujours là d'en réduire le périmètre et l'efficacité, au détriment des collègues, de leurs conditions de travail, et parfois, de vie.

Tout en feignant de les dénigrer, les ministres qui passent sont toujours très attentifs aux résultats de leur composition, et guettent les signaux que la profession leur envoie à chaque élection. Le premier d'entre eux est la participation au scrutin, c'est à dire la volonté des personnels de peser sur leurs choix.

Le scrutin, programmé du 29 novembre au 6 décembre, intervient à une période toujours chargée pour nos métiers, le surplus de travail et le quotidien peuvent l'emporter sur le réflexe démocratique. C'est pourtant un moment important, et, cette année, les enjeux sont bien plus lourds que par le passé. A travers notre vote, nous pourrions exprimer notre vision du métier et de nos conditions de travail.

Ne laissons pas d'autres décider à notre place : ne pas voter serait se taire, et se condamner au renoncement à toute exigence pour nos métiers, nos vies professionnelles. Les enjeux pour notre avenir et notre travail au quotidien sont de taille : ne ratons pas ce rendez-vous !

Participons massivement à ce scrutin, et renforçons, par notre vote, le Snes et la Fsu !

Pierre Priouret
Secrétaire Général

Bulletin syndical
snes
académie de Toulouse

N° CPPAP : 1122 S 06278 - Prix au numéro : 1 €
Dépôt légal à parution - ISSN 1635-9658
Journal édité par le Snes :
2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38
Mél : s3tou@Snes.edu

Directeur de Publication : Jean-Louis Viguier
Rédactrice en chef : Monique Degos-Carrère
Novembre-décembre 2018 n°367
Public-Imprim Midi-Pyrénées - Tél. 05 61 44 11 12

IMPRIM'VERT

Haute-Garonne : quelques-unes des batailles menées

Présents pour les collègues dans les établissements, dans la rue et dans les instances départementales (CTSD et CDEN), les élu.e.s du Snes-Fsu ont mené de nombreuses actions :

- Nous avons accompagné et soutenu les collègues victimes de dérives autoritaires de certains CE ou de l'incompétence d'autres, jusqu'à obtenir des changements de direction dans plusieurs cas.

- Les classes à plus de 30 en collège ou 35 en lycée, l'IA 31 les assument, nous les combattons (pétitions, rassemblement, appel à la grève, etc.). Lors de la mise en place de la réforme du collège en 2015, nous avons aussi alerté et mobilisé contre la baisse des



moyens qu'elle allait engendrer, contrairement à d'autres syndicats, qui comme le SE ou le SGEN, ont soutenu cette réforme ...

- L'ancien DASEN ne voulait plus compter les élèves d'ULIS dans les effectifs des classes de collège pour ne pas avoir à ouvrir de divisions supplémentaires. Grâce à notre mobilisation sur le terrain et à une interpellation de la rectrice avec la FCPE 31, nous avons obtenu en 2017 un arbitrage écrit en notre faveur.

- Nous avons soutenu l'objectif de mixité sociale dans les collèges toulousains, en portant les revendications des collèges de nouvelle affectation et en pesant par nos exigences et notre vigilance sur la mise en œuvre du plan décidé par le CD 31 et l'IA 31.

Mobiliser contre la réforme Blanquer du lycée et contre Parcoursup sera la grande bataille dans la période qui s'ouvre et vous pourrez compter sur vos élu.e.s pour y prendre toute leur part.

Pour un syndicalisme offensif et efficace, votez et faites voter pour la FSU au CTA !

Ariège : accueil des élèves non-francophones

La Fsu et le Snes de l'Ariège se sont engagés pour obtenir des conditions d'accueil dignes des valeurs de la République et conformes à nos idéaux aux enfants réfugiés accueillis en Ariège.

L'enquête, que nous avons menée dans tous les établissements primaires et secondaires, nous a permis de faire état des besoins en personnel et en heures auprès de l'inspecteur d'académie, qui nous a reçus spécialement à ce titre. Nous lui avons également transmis les projets d'accueil que conçoivent nos collègues. L'inspecteur a reconnu la justesse de nos informations et la pertinence de nos revendications. Au mois de mai, des moyens spécifiques ont été débloqués à notre demande, notamment à Pamiers, pour permettre la scolarisation de ces élèves. Une trentaine d'heures sur les mois de mai et

juin a permis à des élèves de se retrouver en effectifs réduits pour se perfectionner en français.

Au-delà des mesures d'urgence, le Snes-Fsu a démontré la nécessité de la création d'une nouvelle structure d'accueil dans le département. Nous avons été entendus, et fin juin, nous apprenions la création d'une Unité Pédagogique pour les élèves Allophones Arrivants (UP2A) à Saverdun. Mais des besoins demeurent pour les plus âgés de ces enfants, qui fréquentent les lycées et ne bénéficient plus de l'UP2A. Nous demandons donc le déploiement d'heures spécifiques pour ces élèves.

Seul le Snes est capable de porter aussi efficacement ces revendications, car nous sommes les seuls à disposer d'un réseau de militants dans tous les établissements qui peuvent nous alerter régulièrement, au fil des arrivées.



Aveyron : la réponse au besoin de proximité

En donnant les outils réglementaires et syndicaux pour « reprendre la main » sur des situations conflictuelles et trouver des solutions, le Snes Aveyron, par ses interventions syndicales ou dans le cadre du CHSCT, s'est investi pour combattre l'isolement de ceux qui ont pu parfois se heurter à des formes d'autoritarisme et des dérives managériales.

Compte tenu de son maillage particulier, l'Aveyron comporte beaucoup de compléments de services, de BMP, et les affectations problématiques y sont malheureusement fréquentes. En Comité Technique Départemental (CTSD), le Snes12 n'a cessé de combattre les suppressions de postes (dans un département où il est souvent difficile d'en retrouver un à proximité!) par sa connaissance des réalités d'établissement, il a pu souvent mettre en exergue des petits arrangements locaux et des montages bancals, et est intervenu systématiquement sur les affectations sur 2 ou 3 établissements conduisant à des déplacements et des emplois du temps ingérables... et ce pour les titulaires comme pour les TZR!

D'ailleurs, si l'heure de décharge pour affectation sur 2 établissements différents a été réaffirmée sur le plan réglementaire, le Snes Aveyron a obtenu qu'elle soit aussi octroyée pour des établissements possédant une annexe (même établissement mais deux sites dans des communes différentes), et donc induisant un déplacement sur un deuxième site.

Gers : une présence active au CTSD

La section départementale du Snes intervient dans les comités techniques CTSD et CDEN. L'administration y fait connaître ses choix en matière d'organisation de la rentrée et de formation. Elle décide des fermetures et ouvertures de postes à partir des remontées de DGH votées dans les Établissements.

Le Snes remonte les situations des établissements pour montrer concrètement les implications de ces choix en terme d'effectifs par classe ou de complément de services, donc de conditions de travail, de plus en plus dégradées. Nous nous opposons aux suppressions de postes et veillons à ce que les postes créés soient pérennes et les compléments de services proches. Nous avons ainsi évité un poste Fleurance-Aignan qui aurait été un service

très compliqué pour le collègue. Cependant, les diminutions horaires liées aux réformes modifient les situations des compléments de services sans que nous puissions les anticiper. Le Snes 32 demande, depuis des années, une sectorisation des lycées, le Gers étant une exception en France. Ce projet, soit disant complexe, était un serpent de mer reporté toujours à plus tard. Le nouveau DASEN nous a annoncé que cette sectorisation était faite. Nous aurions aimé être associé à la réflexion... Plus généralement, faire fonctionner correctement le paritarisme et la démocratie sociale dans les différentes instances pour obtenir des informations précises de la part l'administration est un combat permanent.

Lot : quand l'action syndicale unitaire et massive permet de gagner

Avec le soutien du Snes-Fsu, les personnels du collège et du lycée de Saint-Céré se sont mobilisés dès la rentrée et ont contraint le rectorat à annuler la nomination d'un chef d'établissement dont les méthodes de management, déjà exercées dans au moins 2 établissements voisins et connues y compris de l'administration, ne sont pas acceptables: dénigrement permanent, pressions, menaces générant souffrance au travail, arrêts, dépressions...

Mobilisation immédiate

Avec le soutien du Snes-Fsu, les personnels s'organisent: audiences à l'I.A., information des parents et des élus, actions relayées par la presse,

grève de 24 h suivie à 98 % au collège comme au lycée, et annonce d'une grève à la rentrée si la situation n'évolue pas. Le 14 juin, le DASEN et un IPR-vie scolaire se déplacent à Saint-Céré et s'engagent: un autre chef d'établissement fera la rentrée.

Parole non tenue

Surprise la veille de la prérentrée: le même professeur est en poste! Écœurés, les personnels décident en assemblée générale de se mettre en grève dès la rentrée. 98 % de grévistes le premier jour, puis le deuxième, puis le troisième... Chaque jour ils se retrouvent pour faire une action, communiquer avec les médias, les

élus qui les soutiennent, de nombreux parents et la FCPE 46 qui les soutiennent aussi, voter la reconduction de la grève et les actions à venir.

Victoire syndicale

Le 3^e jour, alors que la reconduction du mouvement vient d'être votée et qu'une réunion avec les parents va commencer, l'inspecteur d'académie annonce, par téléphone, la suspension du chef d'établissement!

La rentrée aura finalement lieu le 6 septembre et un nouveau chef d'établissement sera nommé la semaine suivante.

Tarn et Garonne : au plus près des collègues

Toute l'année, le SNES 82 est présent sur le terrain, déplacements dans les établissements - une quarantaine par an - et animation d'heures syndicales. Attentifs aux problématiques locales, nous en profitons pour évoquer les dossiers en cours: réforme du lycée et du baccalauréat, réforme de la formation des enseignants, nécessaire revalorisation salariale, menaces sur le paritarisme, le statut et les retraites. Les collègues sont particulièrement sensibles à ces sujets qui remettent en cause les fondements de la Fonction publique, ainsi

qu'à la question des effectifs: il n'est plus possible de travailler correctement avec plus de 30 élèves en collège et 35 en lycée.

Au quotidien, nous répondons à des questions sur le métier ou la carrière, sur les mutations ou le temps de travail, sur la réforme de l'évaluation ou les grilles de salaires, sur les droits des TZR, des non-titulaires, des AED, AVS- AESH. Les sollicitations sont en hausse, ce dont nous nous réjouissons. Toutefois, le taux de syndicalisation doit augmenter.

Une progression permettra de peser toujours

plus dans les instances où nous sommes majoritaires: CTSD, CDEN lors desquels nous interpellons le DASEN sur le bilan et la préparation de rentrée, sur les créations et suppressions de postes, sur les réformes qui impactent notre travail. Nous nous trouvons face à une administration qui refuse trop souvent de justifier ses choix ou de répondre à nos questions. Pour autant nous continuons à y porter les revendications du Snes pour défendre le métier et les personnels.

Tarn : le collectif toujours

Réponses aux collègues pour les questions quotidiennes, soutien aux collègues malmenés par l'administration, aide à la tenue d'heures syndicales, tournées d'établissement, organisation de stages syndicaux (carrière, souffrance au travail, segpa, numérique...), organisation avec la FSU de manifestations départementales, participation aux instances Education nationale... l'activité syndicale ne manque pas dans le Tarn.

Il faut déplorer dans ce contexte la montée des questions liées au « nouveau management public » et les difficultés de plus en plus nombreuses signalées par les collègues dans leur

relation avec les chefs d'établissement. Parfois pour des raisons de simple incompétence desdits chefs, mais de plus en plus souvent en raison d'une volonté délibérée de diviser les équipes et les salles des profs.

L'expérience montre que la meilleure des réponses à apporter est d'une part la reconstitution de collectifs de travail dans les établissements pour opposer un front uni face aux dérives managériales, et d'autre part l'articulation entre l'action collective et



syndicale et la saisie du CHSCT par le biais des registres. Elle montre également que les statuts de la Fonction Publique constituent un solide point d'appui pour nous défendre face aux pressions locales et que la volonté gouvernementale de s'y attaquer (recrutement généralisé de contractuels, salaire au « mérite », fin des CAP...) ne pourraient qu'aggraver fortement la situation des enseignants et à travers eux des usagers de notre Education Nationale.

Hautes-Pyrénées : une participation déterminante au CHSCT !

Le Snes 65, outre le suivi des collègues et des établissements et la participation aux différentes instances, a décidé de faire un focus sur un levier trop peu connu: le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail. La FSu65 y dispose de 8 représentants, issus des votes au CTA, avec 3 membres pour le SNES, dont le secrétaire du CHSCT Sébastien Jaffiol. Cette instance a un véritable poids, sous-estimé par les collègues: elle peut visiter des établissements à la demande des personnels et recevoir qui le

désire. Ces dernières années, nous sommes intervenus dans plusieurs structures du primaire et du secondaire, et même à la DSDEN.

À l'issue des saisines individuelles (cas de harcèlement ou bâtiments dangereux par exemple), le CHSCT rédige des avis. L'administration est tenue d'y donner suite. Pour que cette obligation porte, l'écrit a une valeur déterminante. La rédaction des rapports de mission et la rédaction des PV de réunion font l'objet d'un soin particulier.

Face à la dégradation de nos conditions de travail et aux dérives du management public, le CHSCT est un levier dont la FSu s'est emparée pour défendre les personnels et notre vision de l'enseignement. Dans le secteur privé, le Code du Travail a fondu les CHSCT dans un Comité Social et Économique, rognant ainsi leurs moyens d'action. L'extension de cette mesure au secteur public serait néfaste. Défendons les CHSCT en votant FSu aux élections professionnelles.

Des élus dans toutes les CAPA : pour quoi faire ?

Au quotidien auprès des élèves, parmi vous dans les salles des professeurs, les élus Snes-Fsu sont également présents dans toutes les CAPA traitant de votre carrière, pour les certifiés, pour les agrégés, pour les CPE, et pour les Psy-EN.

Présents, non pas pour adopter une posture politique qui seule, est inefficace, mais pour vérifier le travail de l'administration en examinant tous les dossiers et y défendre l'application stricte des règles établies pour toutes les opérations individuelles;

Présents pour faire des propositions pour améliorer ces règles dans l'intérêt général de tous les collègues et non pour quelques intérêts particuliers;

Présents pour porter au-devant de l'administration et des corps d'inspection la réalité quotidienne des conditions d'exercice;

Présents pour porter également les revendications du Snes-Fsu en matière d'amélioration de nos métiers et carrières.

Pour les mutations

Chaque année, les élus Snes-Fsu étudient 2500 à 3000 dossiers de demandes de mutations pour l'intra. Et chaque année, ils font corriger plusieurs dizaines d'erreurs de barème ou d'affectation dans toutes les disciplines. Une fois le projet de mouvement communi-

qué par l'administration, ils proposent, dans le respect des règles, des améliorations visant à faire muter plus de collègues.

Par exemple pour les changements de vœux en 2017, ils ont dénoncé les iniquités de traitement et obtenu que l'administration revienne sur sa décision.

Si des avancées ont été obtenues ces dernières années (comme par exemple le retour d'un GT TZR), d'autres sont encore à gagner: rétablissement d'un vœu infra départemental – rééquilibrage des barèmes afin que chaque collègue puisse muter dans un délai raisonnable..

Pour la carrière

Le PPCR permet un avancement régulier de tous les échelons au rythme au moins équivalent, sur la classe normale, au choix dans l'ancien système. C'est le combat permanent du SNES, dénonçant les retards d'inspection subis par certains collègues, qui a permis ces améliorations. Ainsi, lors de la CAPA d'avancement des Certifiés en décembre 2017 à Toulouse, les élus Fsu ont contraint le rectorat à étudier individuellement la situation de tous les collègues qui auraient dû être inspectés l'année précédente.

Tous les collègues, sauf cas très particulier, ont vocation à parcourir au moins deux grades dans leur carrière, donc à accéder à la hors classe. Lors de la dernière CAPA des Certifiés en juin 2017, comme l'administration ne respectait pas les préconisations nationales, les élus Fsu l'ont contrainte à mettre la commission en suspend. Au final, le barème national n'exclut aucun collègue: 3 % de promotions en plus ont été obtenues et l'ICAPN des Agrégés, quant à elle, a prononcé 350 promotions de plus que l'année précédente!

Le combat mené par le SNES depuis 1989 pour élargir l'accès à la hors-classe a finale-

ment abouti. Le même combat va donc être mené afin de permettre, à terme, l'accès à la classe exceptionnelle de tous les collègues.

Enfin, les trois rendez-vous de carrière qui constituent les nouvelles modalités d'évaluation comportent une inspection, un entretien avec l'IPR et un entretien avec le chef d'établissement, sur lesquels les collègues peuvent désormais formuler des observations. Nouveauté: Les collègues peuvent contester l'appréciation finale de la Rectrice, alors qu'auparavant seule la note administrative pouvait l'être.

Nous défendons notre statut d'agents de la Fonction publique d'État, en veillant à la transparence démocratique et à l'égalité de traitement républicaine sur l'ensemble du territoire. Pour chaque opération, nous conseillons et accompagnons les collègues.

Nos revendications: améliorer nos conditions de travail (amélioration des conditions d'affectation et de mutation, respect de la liberté pédagogique); revaloriser nos salaires et nos carrières (déroulement de carrière accéléré en onze échelons, la classe

exceptionnelle comme débouché de carrière pour tous); reconnaître l'investissement professionnel (abandon des injonctions managériales, reconnaissance des missions des agrégés dans le supérieur).

Autant de raisons de voter pour les syndicats de la Fsu, organisation syndicale présente dans toutes les CAPA, le 6 décembre.

La carrière c'est :

Classe normale en 26 ans ou moins:
30 % des collègues avant le PPCR,
100 % avec le PPCR

Amendement obtenu par la Fsu:
accès à la hors-classe pour tous

Un nouveau grade possible: création
de la classe exceptionnelle

Mais le combat continue pour une
revalorisation de nos traitements
et le dégel du point d'indice !

Un syndicat pour toute la carrière

De l'entrée dans le métier jusqu'à la retraite, le Snes-Fsu à vos côtés

Si la retraite met fin à la vie professionnelle, le syndicat et l'action syndicale y restent pourtant indispensables car les raisons de se mobiliser ne manquent pas: pouvoir d'achat, protection sociale, prise en charge de la perte d'autonomie, défense du code des pensions, place du retraité dans la société...

C'est particulièrement vrai en ce moment où les retraités et les futurs retraités sont une cible privilégiée du gouvernement: hausse injuste de la CSG, gel des pensions et sous-indexation annoncée... sans oublier le projet d'une retraite par points qui ne peut que conduire à une baisse des pensions pour tous. Le gouvernement veut

faire de la pension une prestation sociale, alors qu'elle est un droit acquis par un ancien salarié qui a payé des cotisations et participé à la création des richesses.

Dans ces domaines, aussi vous pouvez compter sur l'engagement du Snes et de la Fsu.

Formation syndicale

Des stages nécessaires et utiles

Conscient des fortes attentes des collègues, le Snes-Fsu s'est efforcé de proposer des stages syndicaux pouvant intéresser toutes les catégories et concernant tous les aspects, de l'entrée dans le métier à comment préparer son départ en retraite (cf. programme sur notre site).

Si nous avons continué à informer chacun sur ses droits, à faire le point sur la carrière ou les mutations, la période a été marquée par de nombreux stages sur les réformes et leurs incidences : collège 2016, PPCR et nouvelles modalités d'évaluation, lycée 2018. Le Snes Toulouse a aussi depuis 3 ans souhaité développer l'axe du métier : c'est ainsi que des « groupes métier » ont vu le jour et se développent, pour une réflexion entre pairs sur les pratiques pédagogiques, les dilemmes qui se posent à chacun de nous etc. (cf. article P8) Par l'analyse des situations individuelles ou



d'établissements, l'apport scientifique de chercheurs et d'universitaires, la construction collective de réponses, le Snes-Fsu s'efforce de répondre aux demandes des collègues, et de leur offrir des espaces d'échanges plus que jamais nécessaires.

Chaque membre des personnels a droit à 12 jours de formation syndicale par an : n'hésitez pas à les utiliser !

Santé

Accompagner les collègues

Nous animons une permanence hebdomadaire dédiée aux questions de santé et de handicap. Nous renseignons les collègues tout au long de leurs démarches administratives : congés maladie, demandes de postes adaptés, demandes d'allègements de service, bonifications médicales lors des mutations, accidents de travail, prise en compte du handicap, reconversion et retraite pour invalidité, etc.

Nous travaillons en lien avec les secteurs contentieux et retraites et avec les commissaires paritaires qui siègent lors des groupes de travail et commissions concernés.

Beaucoup de collègues, parfois déjà connus des services médicaux du rectorat, doivent se lancer dans un interminable parcours du combattant pour faire prendre en compte leur situation par l'administration. Qu'on en juge : un seul médecin de prévention présent pour la Haute-Garonne, c'est-à-dire pour la

moitié de personnels de l'académie, l'an dernier ! et pour les comités médicaux départementaux, jusqu'à 6 mois de retard pour certains dossiers !

Ne restez pas isolés, contactez-nous : par Tél. 05 61 34 38 51 et en entretien sur RDV tous les vendredis après-midi de 14 h à 17 h par mail : sante@toulouse.snes.edu.

Retraite

S'informer et bien préparer son départ

Pour toutes les opérations concernant la carrière (affectations, mutations, promotions, défense juridique...), le rôle et l'efficacité des commissaires paritaires du SNES-

FSU pour le suivi des dossiers, la défense individuelle et collective de tous les personnels est largement reconnu.

Moins connue est l'aide que le SNES-FSU peut apporter pour le dernier acte de cette carrière : la préparation de la retraite.

Chaque année, les militants du secteur retraite renseignent et accompagnent plusieurs dizaines de collègues dans la constitution de leur dossier « Retraite ». Ils répondent à de très nombreuses questions, au téléphone, par mel ou au cours de rendez-vous au siège du S3 ou simplement téléphoniques, pour expliquer et vérifier les documents envoyés par l'administration. Si nécessaire, notamment pour aider à un

choix pertinent de la date de départ ou estimer les conséquences d'un temps partiel, ils réalisent des simulations du montant prévisible de la pension, alors que le rectorat se déclare souvent dans l'incapacité de le faire.

Chaque année, le SNES-FSU organise aussi un stage académique « Préparer et défendre sa retraite avec le SNES », stage dont le succès ne se dément pas. Plus récemment, des réunions d'information sur la retraite ont pu avoir lieu dans les départements.

Nul doute qu'avec la réforme qui s'annonce, ces initiatives seront encore plus nécessaires.



Quel collège pour quelle société ?

Le collège doit être humain, émancipateur, respectueux des élèves et des personnels. C'est avec cette idée que le SNES-FSU a participé aux négociations sur collège 2016. Mais très vite, le projet du Ministère s'est avéré être tout autre: manque d'ambition, renforcement de l'autonomie des établissements, mise en concurrence à tous les niveaux... Le SNES-FSU a donc quitté les négociations pour s'opposer par tous les moyens, aux côtés des collègues, à cette réforme. Face à la large mobilisation de la profession, au soutien de

l'opinion publique et à une intersyndicale quasi complète (seuls l'Unsa et le Sgen-Cfdt soutiennent Collège 2016) le gouvernement précédent a choisi de passer en force. Le gouvernement actuel, dès son arrivée, a choisi d'en assouplir certains aspects (rétablissement d'options possible, assouplissement des EPI...) alors qu'en même temps, il s'inscrivait dans la continuité en accentuant les aspects les plus pervers, sans s'attaquer aux vrais problèmes. Effectifs, modalités d'évaluation, gestion de l'hétérogénéité, respect des disciplines et

des statuts des personnels, enrichissement et cohérence de l'offre d'options, dispositifs d'aides... les militants du secteur collège du Snes-Fsu continuent au quotidien d'informer, d'accompagner et de défendre les collègues contre les abus et les dérives que la hiérarchie tente régulièrement d'imposer. En parallèle, avec la profession et des chercheurs, ils continuent à poursuivre la réflexion pour un collège plus humain, ambitieux et émancipateur.

Lycée : un Snes clairvoyant, réactif, offensif !

Depuis la réforme Châtel, le SNES Toulouse n'a cessé de dénoncer hausse des effectifs, dotations horaires ne permettant plus de financer systématiquement les effectifs réduits ou les options, contraintes sur l'offre de formation, mise en concurrence des personnels, etc. ECA, ECE, TPE, autant de renvois au local, pour lesquels le SNES a exigé et obtenu du rectorat des cadrages pour préserver au maximum le caractère national du bac mais aussi pour faire reconnaître le travail des collègues concernés (demandes de convocation, rémunération pour

les TPE, consignes plus claires des IPR de LV, etc.) Il est intervenu face à la dégradation des conditions de passation du bac (amélioration ponctuelle des délais de correction). Compte tenu des problèmes de maintenance et pressions autour du numérique, le SNES a aussi interpellé la région sur les dysfonctionnements rencontrés, et a réaffirmé le caractère essentiel de la liberté pédagogique, en mettant en avant que rien de pouvait être imposé à la profession dans ce domaine.

Du passé tout cela? Programme Blanquer: autonomie aux effets délétères, hausse des effectifs, offre de formation diminuée, évaluations intermédiaires et contrôle continu pour un bac de plus en plus local, tri systématisé via Parcoursup, et tout cela dans un paradoxal contexte de numérisation pseudo-moderniste et de réécriture des contenus façon réactionnaire! Un programme détonnant, auquel le SNES, avec la profession, veut donner un coup d'arrêt!



Groupes métier : pour exercer notre métier contre vents et marées

Les groupes métiers du SNES Toulouse travaillent depuis 3 ans à nourrir l'action syndicale. Sur le plan personnel ils permettent une réassurance de ses membres qui s'aperçoivent que les difficultés rencontrées ne sont pas personnelles mais constituent des dilemmes pour toute la profession. Par exemple, les membres du groupe Maths ont travaillé sur l'individualisation qui était source de culpabilité. Face aux prescripteurs pour qui la différenciation allait résoudre tous les problèmes, ils se sont

aperçu au fil des échanges qu'ils pratiquaient déjà diverses formes d'individualisation et de différenciation! Sur le plan collectif, ces groupes redonnent du sens et de la saveur à notre métier en aidant chacun à renouveler ses questionnements et ses pratiques sans se laisser déborder malgré la multiplication des tâches. Le travail mené au sein du groupe interdisciplinaire sur l'évaluation a ainsi permis d'identifier clairement les questionnements qui font sens pour faire progresser les élèves... parfois en décalage avec les réunions sur ce sujet.

Enfin, les analyses réalisées à l'issue des journées d'échanges permettent de faire reconnaître la légitimité de nos revendications syndicales. Plusieurs membres du groupe LV ont ainsi obtenu des dédoublements de classes après avoir expliqué en CA, grâce aux apports de la Clinique de l'activité du CNAM, comment les effectifs impactaient les acquis des élèves. Voici donc un outil précieux du SNES pour reprendre la main sur le métier!

Pour une éducation prioritaire réellement prioritaire

Le secteur Éducation Prioritaire du SNES-FSU Toulouse suit particulièrement les 20 collèges classés REP ou REP+. Mais les problèmes rencontrés touchent bien plus d'établissements. Ces 4 dernières années, de nombreuses revendications ont été portées par le SNES-FSU Toulouse et ses syndiqué.e.s, relayant les préoccupations des collègues: extension des indemnités REP et REP+ à tou.te.s; abandon obtenu des postes spécifiques en REP+; intégration de lycées dans la carte de l'EP; luttes

contre les pertes de moyens; engagement pour une meilleure mixité sociale dans les zones ségréguées... Un combat est aussi mené sur les dotations aux établissements les plus fragiles: les effectifs moyens peuvent atteindre 29 à cette rentrée aux collèges Toulouse-Lautrec à Toulouse et Olympe de Gouges à Montauban... Dans le 65, le 81 et le 82, les effectifs en REP avoisinent les moyennes départementales: peut-on encore parler d'éducation prioritaire? Le ministre Blanquer a décidé de geler la carte actuelle jusqu'à la rentrée 2020 et de substi-

tuer l'expression floue de « politique territoriale » à celle déterminée « d'éducation prioritaire ». Cela dans un contexte de restrictions budgétaires malgré de fortes hausses démographiques, particulièrement dans notre académie. Le SNES-FSU Toulouse continuera à se battre pour que ne disparaisse pas l'éducation prioritaire qui a besoin d'actions inscrites dans la durée et construites avec les personnels, et pour que les inégalités soient réellement combattues, sans effet d'annonce en trompe-l'œil.

Entrée dans le métier avec l'aide du Snes

Le SNES-FSU travaille depuis de nombreuses années à améliorer les conditions d'entrée dans le métier des nouveaux collègues. Il a ainsi obtenu il y a deux ans une revalorisation financière des salaires de début de carrière, qui reste encore à amplifier dans le cadre de la revalorisation générale indispensable nos métiers.

Il est toujours près des stagiaires ou futurs stagiaires, en apportant, dès la réussite au concours et jusqu'au premier poste de titulaire, informations et conseils dans les diverses opérations d'affectation. Le succès des stages qu'il organise régulièrement ne se dément d'ailleurs pas!

Au cours du mandat écoulé, marqué par la montée en puissance d'une formation des futurs collègues renouvelée, le SNES-FSU a fait se concrétiser le principe d'un temps de formation professionnelle à mi-temps, mettant fin au scandale de l'absence de formation qui avait prévalu pendant 4 ans.

Dans l'académie, il est intervenu à plusieurs reprises auprès de la Rectrice et de la direction de l'ESPE pour alléger les modalités d'évaluation au sein de l'ESPE, a exigé et obtenu un début de reconnaissance de la lourdeur de l'année de stage, ou encore une meilleure information des stagiaires par l'institution. Il entend poursuivre ce combat dans les années à venir, avec sa fédération la Fsu.



Défendre les droits des AED et des accompagnants d'élèves en situation de handicap

Nous avons obtenu la mise en place d'une Commission Consultative Paritaire (CCP) pour les AED et AESH. Les élu-es de la FSU, dont fait partie le SNES, y défendent leurs collègues en cas de procédure disciplinaire. C'est aussi le lieu pour faire avancer auprès du rectorat les revendications des personnels sur les conditions d'emploi et de formation.

De façon générale, nous revendiquons pour les AED :

- la généralisation de la signature de contrats de 3 ans
- une dérogation à la durée de 6 ans leur permettant une prolongation de 2 ans pour d'études ou formation professionnelle.

Nationalement, nous demandons la création de 10 000 postes d'AED et un alignement des rémunérations sur la catégorie B de la Fonction publique.

Nous revendiquons la création d'un statut spécifique d'AED réservé aux étudiants et à ceux qui suivent une formation professionnelle. La gestion de ces personnels (recrutement, contrat, affectation...) devra être assurée au niveau du rectorat sous le contrôle des CCP. Le recrutement devra être sur critères sociaux et l'affectation proche des universités ou des lieux de formation. Le temps de travail hebdomadaire maximal devra être de 26 heures pour un salaire à taux plein.

Pour les non-étudiants, nous revendiquons un réel droit à la formation professionnelle. Le

droit au congé de formation professionnelle doit être concrètement appliqué, et l'accès à la VAE facilité.

AESH: un métier qui doit être pleinement reconnu!

Nous revendiquons un véritable statut de fonctionnaire (carrière, recrutement, mobilité géographique...) et une meilleure formation prenant en compte l'aide éducative donnée aux élèves handicapés.

Voter pour la Fsu c'est donner plus de force à une fédération de syndicats majoritaires dans l'Éducation Nationale, soucieux de défendre l'intérêt de chacun-e et de faire évoluer le système éducatif dans le respect des personnels.

Non titulaires : au milieu du gué

Dès les élections professionnelles de 2014, le Snes-Fsu est intervenu auprès du Ministère de l'Éducation pour faire évoluer nos conditions de travail et de carrière. Ainsi, le décret 2014-1318 met en place un cadre national pour l'évolution de la rémunération.

Grâce au SNES, la prise en compte de l'ancienneté est rétroactive et compte dès novembre 2011. Ce décret supprime la période d'essai dès le 2^e CDD et fixe un cadre national pour les procédures de licenciement.

Paru à la rentrée 2016, le décret 2016-1171 porte les traces de l'in-

tense mobilisation et des amendements proposés en Comité Technique Ministériel par nos collègues du secteur Non-Titulaires au S4 :

- redéfinition des catégories de recrutement, valorisation des rémunérations de la filière professionnelle

- mise en place d'un cadre pour la formation

- montant de la rémunération des heures supplémentaires

- amélioration de l'évolution de la rémunération en fixant des règles pour l'évaluation professionnelle, le terme « inspection » n'étant plus adapté.

La rémunération des contractuel-le-s peut enfin suivre des règles objectives, et fixées à l'avance!

Au niveau académique, les commissaires paritaires du SNES ont soutenu les situations des collègues, autant par des interventions directes auprès de la DPE4, qu'en CCP (Commission Consultative Paritaire).

Chaque année, un stage est organisé pour que chacun-e ait accès aux informations. Le prochain a lieu le jeudi 29 novembre 2018 au lycée Urbain Vitry de Toulouse, qu'on se le dise!



Snes et Fsu, deux organisations syndicales représentatives de la profession

Le SNES-FSU syndique aussi bien les personnels enseignants (certifiés, agrégés), que les personnels des vies scolaires (Conseillers Principaux d'Éducation, Assistants d'Éducation), ou les Conseillers d'Orientation-Psychologues et Directeurs de CIO, que ces personnels soient titulaires ou précaires.

En dépassant 50 % de voix dans pratiquement tous les scrutins, il est le syndicat le plus représentatif du second degré. Mais est-ce suffisant? Non! Si par sa place de syndicat majoritaire aux élections professionnelles, il est incontournable dans les lycées et collèges, aussi bien pour le suivi des carrières de tous ces collègues, que pour tout ce qui touche à l'organisation du Service Public

d'Éducation, le SNES-FSU doit être renforcé pour être plus encore un outil de lutte et de revendication efficace.

Face, aujourd'hui, à une politique qui met en cause le paritarisme, attaque la Fonction publique, impose un modèle d'école libérale, face, demain, à d'autres réformes régressives, il est nécessaire de donner plus de poids au principal acteur syndical de contestation et de proposition, qui défend, avec la profession, un autre modèle d'école et de société.

Membre fondateur de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU), le SNES-FSU est une force qui se nourrit des analyses d'autres syndicats implantés dans toute l'Éducation Nationale. Les plus représentatifs dans leur secteur sont le SNUipp (majoritaire dans le 1^{er} degré), le Snep (Éducation Physique), le

SNESup (Enseignement Supérieur), le SNA-SUB (administratifs), l'UNATOS (agents), le SNICS (personnels infirmiers), le SNUPDEN (chefs d'établissements) ... et depuis 2004, divers syndicats des collectivités territoriales (SNUCLIAS), de l'agriculture (SNETAP), de l'emploi (SNUTEFI) ou de l'environnement. Créée en 1993, la FSU se veut un outil de convergence dans le syndicalisme français qu'elle a marqué par ses pratiques nouvelles et sa combativité auprès des personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture dans les grands conflits sociaux des vingt dernières années (1995 et 2003 notamment, mais aussi 2010). Elle porte les questions de rémunérations, de retraites et de protection sociale.

CTA et CTSD

Des comités importants

Le Comité Technique Académique et les Comités Techniques Spéciaux Départementaux sont les instances dans lesquelles les représentants des personnels sont amenés à se prononcer sur les « questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires ». Les élus qui y siègent sont ainsi conduits à donner leur avis sur l'utilisation des dotations académiques, puis départementales - c'est-à-dire l'affec-

tation des moyens dans vos établissements, et sur leurs conséquences en termes de carte scolaire (ouverture/fermeture de postes) - mais aussi la carte des formations et des langues vivantes.

Parce que le SNES est implanté dans les établissements, ses représentants recensent besoins et problèmes: vérification des effectifs, demande d'ouverture de classes, demande de création de postes, compléments de services contestables, BMP, etc. Ces instances

sont des cadres dans lesquels le SNES peut interpellier la Rectrice, l'IA pour évoquer les problèmes spécifiques rencontrés dans les établissements, notamment conséquents aux différentes réformes.

Les représentants au CTA sont directement élus, ceux au CTSD désignés à partir des résultats au CTA dans le département.

Les candidats commissaires paritaires invités au Conseil Syndical du 06 novembre.



Modalités de vote

Le vote s'effectuera exclusivement par internet, depuis n'importe quel ordinateur. Le site de vote ne comporte pas de problème de sécurité informatique, vous pouvez poursuivre les opérations en toute confiance.

Vous recevez ce journal, car vous êtes inscrits sur la liste électorale : vous êtes donc en mesure de participer aux différents scrutins, **à condition d'avoir créé votre espace électeur**.

Vous avez probablement été destinataire d'une notice de vote dans votre établissement ou par courrier, mais elle n'est pas indispensable pour voter. Si vous n'avez rien reçu, ou que vous l'avez perdue, vous pouvez tout de même voter à partir votre espace électeur, en (re-)demandant un identifiant de vote jusqu'au dernier jour du scrutin (06/12). Dans tous les cas, **votre espace électeur doit être activé** pour pouvoir voter.

Trois étapes pour voter

1. Un préalable important

Activer votre messagerie professionnelle xxx@ac-toulouse.fr, et s'assurer qu'elle n'est pas saturée pour recevoir le mot de passe d'activation de votre espace électeur. En cas de difficultés, consultez l'assistance téléphonique du rectorat : 0810 000 282 (prix d'un appel local).

2. Créer votre espace électeur le plus tôt possible

Connectez-vous sur le site education.gouv.fr/electionpro2018 Vous pourrez alors créer votre compte électeur, en indiquant votre adresse professionnelle et en choisissant vous-même un mot de passe. La création n'est effective qu'après avoir accusé réception d'un message de confirmation envoyé à votre adresse xxx@ac-toulouse.fr (quelques minutes après votre demande de création de compte).

3. Se connecter à son espace électeur dès sa création et pendant la période de vote

Pour cela, re-connectez-vous sur le site education.gouv.fr/electionpro2018 et indiquez votre adresse professionnelle et le mot de passe que vous avez défini au préalable (vous pouvez redemander un mot de passe jusqu'au dernier jour du vote : il arrivera sur votre adresse xxx@ac-toulouse.fr).

Vous découvrirez dans cet espace :

- votre profil ;
- les scrutins pour lesquels vous êtes électeur et les organisations qui sollicitent votre voix ;
- le rappel de votre identifiant de vote reçu en établissement, ou par courrier ;
- l'accès à l'espace de vote proprement dit.

Attention : vous avez plusieurs votes à émettre !

Pour tous :

- Le vote au Comité Technique National (Vote FSU) ;
- Le vote au Comité Technique Académique (Vote FSU) ;

Suivant votre catégorie et corps :

- Le vote à la CAP Nationale (**Vote Snes**, en associant avec d'autres syndicats de la FSU) ;
- Le vote à la CAP Académique (**Vote Snes**, en associant avec d'autres syndicats de la FSU) ;

Sur demande lors du vote, un reçu peut vous être délivré. Nous vous invitons à l'imprimer et à le conserver.

Capa des professeur(e)s agrégé(e)s

Liste présentée par le Snes-Fsu, le Snep-Fsu et le Snesup-Fsu

Classe exceptionnelle des professeurs agrégés

1. Mme ROUX Elisabeth	Éducation Physique et Sportive	LG St Sernin - Toulouse - 31
2. M. BACH Jean-Luc	Sciences Physiques	IUT Université Paul Sabatier Toulouse III - Toulouse - 31

Hors classe des professeurs agrégés

1. M. JARRY Thomas	Histoire-Géographie	LPO Bellevue - Toulouse - 31
2. M. CHABBERT Pierre	Éducation Physique et Sportive	Collège J. Durand - PUYLAURENS - 81
3. Mme RICH Isabelle	Lettres Modernes	LGT Pierre Paul Riquet - Saint-Orens de Gameville - 31
4. Mme BURBALLA-DELGADO Anna	Mathématiques	LG St Sernin - Toulouse - 31
5. M. ANDRIEU Olivier	Histoire-Géographie	LGT Bourdelle - Montauban - 82
6. Mme CABRIT Florence	Anglais	LG Jean Lurçat - Saint-Céré- 46

Classe normale des professeurs agrégés

1. M. PRIOURET Pierre	Mathématiques	LGT Stéphane Hessel - Toulouse - 31
2. Mme SICART Estelle	Lettres Classiques	LGT Vincent Auriol - Revel - 31
4. M. ESPOUNE Maxime	Éducation Physique et Sportive	LPO La Borde Basse - Castres - 81
5. Mme IRUBETAGOYENA Géraldine	Mathématiques	INSA - Toulouse - 31
6. M. FREIGNEAUX Frédéric	Histoire-Géographie	LG Pierre Bourdieu - Fronton - 31
7. Mme GARRIGUES Véronique	Histoire-Géographie	Collège Louis Pasteur - Graulhet - 81
8. M. MANIBAL Christophe	Philosophie	LGT Rive Gauche - Toulouse - 31
9. Mme GIRAUT Karine	Lettres Classiques	Collège Bellevue - Toulouse - 31
10. M. LAGARDE Sylvain	Lettres Modernes	LGT Alexis Monteil - Rodez - 12
11. Mme REY Rolande	Espagnol	LPO Pyrène - Pamiers - 09
12. M. PARET Vincent	Mathématiques	LPO Déodat de Séverac - Toulouse - 31
13. Mme BAREILLES Séverine	Sciences Physiques	LGT Clément Marot - Cahors - 46

Pourquoi voter Snes-Fsu, Snep-Fsu et Snesup-Fsu ?

Améliorer les conditions de travail

Les élus du SNES-FSU, du SNEP-FSU et du SNE-Sup-FSU s'engagent et agissent pour :

- le respect de la **qualification disciplinaire**,
- la **réduction** du temps de service et de la charge de travail,
- la **diminution des effectifs**, la généralisation de dédoublements et du travail en petit groupe dans toutes les disciplines,
- l'**amélioration des procédures et des conditions d'affectation** et de mutation,
- la **transparence** dans l'accès à l'enseignement supérieur,
- l'**aménagement des fins de carrière**.

Revaloriser nos métiers et nos salaires

Grace à l'action collective sur PPCR, nous avons obtenu une première revalorisation. Mais celle-ci ne permet pas de restaurer l'attractivité de notre métier. Avec vous, le SNES-FSU,

le SNEP-FSU et le SNE-Sup-FSU exigent :

- l'**augmentation** de la valeur du point d'indice avec rattrapage des pertes subies,
- un déroulement de **carrière accéléré** en 11 échelons, intégrant l'actuelle hors-classe,
- l'accès de toutes et tous à la hors-classe étant désormais assuré, la **transformation de la classe exceptionnelle** comme débouché de carrière pour tous,
- le doublement du nombre de chaires supérieures.

Reconnaître l'investissement professionnel

Pour conforter la place des professeurs agrégés dans le second degré comme dans l'enseignement supérieur, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNE-Sup-FSU promeuvent :

- le respect de la **liberté pédagogique**,

- une **formation** initiale et continue de qualité,
- l'**abandon des pressions et injonctions managériales**,
- la **reconnaissance des missions des agrégés** dans le supérieur et un accès facilité à la recherche.

Pour une éducation de qualité

le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNE-Sup-FSU s'engagent pour :

- le **maintien du bac** comme 1^{er} grade universitaire par un examen national et final,
- une **Éducation nationale qui permette la réussite de tous les élèves**, notamment par l'intervention d'équipes pluriprofessionnelles.

Capa des professeur(e)s certifié(e)s

Liste présentée par le Snes-Fsu et le Snesup-Fsu

Classe exceptionnelle du corps des professeurs certifiés

1. Mme COMBES Pascale	Histoire-Géographie, Collège L. Gambetta	Rabastens, 81
2. M. GEORGET Christophe	Histoire-Géographie, ZR46, LGT Champollion	Fligeac, 46

Hors classe des professeurs certifiés

1. Mme DEGOS-CARRERE Monique	Histoire-Géographie, Collège Michelet	Toulouse, 31
2. Mme TRESSENS Hélène	Sciences Physiques et Chimiques, LPO G. Monnerville,	Cahors, 46
3. M. FERNANDEZ Éric	Technologie, Collège J.P. Rambaud	Pamiers, 09
4. M. CORNAC Philippe	Histoire-Géographie, Collège Marengo	Toulouse, 31
5. M. DAGOU Jean-Pierre	Technologie, Collège J. Auriol	Villeneuve Tolosane, 31
6. Mme BREARD Isabelle	Lettres Modernes, Collège J. Ferry	Villefranche de Lauragais, 31
7. Mme ALCARAZ BOUSQUET Marianne	Espagnol, LG F. Foch	Rodez, 12
8. Mme PUECH Valérie	Économie et Gestion, LGT Ozenne	Toulouse, 31
9. Mme ESQUERRE-MONTAGNINI Cécile	Histoire-Géographie, Collège Michelet,	Toulouse, 31
10. M. PETIT Jocelyn	Sciences Économiques et Sociales, LPO A. Fournier	Mlirance, 32

Classe normale des professeurs certifiés et corps des adjoints d'enseignement

1. Mme RICARDEAU Isabelle	Espagnol, Collège E. Badinter	Quint Fonsegrives, 31
2. M. CLUZEL David	Histoire-Géographie, LPO Rascol	Albi, 81
3. Mme RIOS Carine, Espagnol	Collège J.P. Rambaud	Pamiers, 09
4. M. GIRARD Manuel	Mathématiques, Collège L'Impernal	Luzech, 46
5. Mme CHARTON Nathalie	Anglais, Collège P. Bayle	Pamiers, 09
6. M. BOROT Aurélien	Histoire-Géographie, Collège M. Berthelot	Toulouse, 31
7. M. HEMERY Floréal	Histoire-Géographie, Collège N. Vauquelin	Toulouse, 31
8. Mme OBOLDUIEFF Caroline	Lettres Modernes, IUT Université Paul Sabatier Toulouse III,	Toulouse, 31
9. Mme GIBERT Anne	Lettres Classiques, LG T. Gautier	Tarbes, 65
10. Mme LEON Marion	Sciences Physiques et Chimiques, Collège O. de Gouges,	Montauban, 82
11. Mme GALICHET Hélène	Documentation, ZR81, LG Laperouse	Albi, 81
12. Mme BOUREAU Hélène	Anglais, Collège Grand Selve	Grenade sur Garonne, 31
13. Mme CARRERE Laetitia	Espagnol, LGT M. Berthelot	Toulouse, 31
14. Mme AH-TEC Stéphanie	Anglais, Collège E. Badinter	Quint Fonsegrives, 31
15. Mme DAT Carole	Lettres Modernes, Collège C. Isaure	Toulouse, 31
16. Mme MOUTARD Liselotte	Mathématiques, Collège La Viadène	Saint-Amans des Cots, 12
17. Mme FRAYSSE Marlène	Anglais, LPO Olympe de Gouges	Montech, 82
18. Mme GIL Aurélie	Espagnol, Collège P. Bayle	Pamiers, 09
19. Mme MICHELET SEGUIN Cécile	Anglais, Collège J. Auriol	Villeneuve Tolosane, 31
20. Mme MENNESSIER Sylvie,	Économie et Gestion, LGT Bourdelle	Montauban, 82
21. M. COLIN Boris	Histoire-Géographie, Collège M. Pagnol,	Mazamet, 81
22. Mme ROUQUETTE Géraldine	Lettres Modernes, Collège J. Durand	Puylaurens, 81
23. Mme REGNIER Marie-Clémentine	Mathématiques, ZR12, Collège J. Boudou	Naucelle, 12
24. M. LAUNET Jérôme,	Mathématiques, Collège Rosa Parks	Toulouse, 31
25. Mme LE QUENTREC Maeve	Histoire-Géographie, Collège M. Berthelot	Toulouse, 31
26. Mme MAFFRE Emilie	Sciences de la Vie et de La Terre, Collège Kervallon,	Marcillac Vallon, 12

Pour une plus grande efficacité
renforcez leur représentativité

Capa des CPE Liste présentée par le Snes-Fsu et le Snuep-Fsu

Classe exceptionnelle des conseillers principaux d'éducation

1. Mme GOURBIER Catherine	LGT Marie Curie	Tarbes - 65
2. Mme SNAUWAERT Véronique	Collège du Sabarthes-Montcalm	Tarascon sur Ariège - 09

Hors classe des conseillers principaux d'éducation

1. Mme PINERO-TRAN Isabelle	Collège Victor Hugo	Tarbes - 65
2. Mme GARNIER-ROUSSILHE Carole	Lycée Professionnel Urbain Vitry	Toulouse - 31
3. Mme MAYOT Marie-Laure	Lycée Professionnel Jean VIGO	Millau - 12
4. Mme BORDAGE Séverine	Collège Olympe de Gouges	Montauban - 82

Classe normale des conseillers principaux d'éducation

1. M. AUBERTIN Benoit	LPO Paul Matou	Gourdan Polignan - 31
2. Mme RAMOND Valérie	LG Pierre Bourdieu	Fronton - 31
3. M. MAIURANO Bruno	LGT Toulouse-Lautrec	Toulouse - 31
4. Mme GARRIC Fanny	Lycée Professionnel Marie-Antoinette Riess	Mazamet - 81

Pourquoi voter Snes-Fsu et Snuep-Fsu ?

Améliorer les conditions de travail

Pour lutter contre l'augmentation du nombre d'élèves à charge et les injonctions managériales, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU s'engagent et agissent pour :

- un plan pluriannuel de créations de postes. Objectif : un CPE pour 250 élèves,
- le respect du temps de travail : 35 h hebdomadaires avec compensation des dépassements horaires,
- l'amélioration des procédures et des conditions d'affectation et de mutation,
- du temps pour le travail en collaboration avec les équipes pédagogiques,
- des équipes d'étudiants-surveillants étoffées, formées et reconnues.

Revaloriser nos salaires et nos carrières

Avec PPCR, nous avons obtenu un début de revalorisation. Celle-ci reste insuffisante pour rompre avec le déclassé salarial de notre corps. Avec vous, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU exigent :

- l'augmentation de la valeur du point d'indice avec rattrapage des pertes subies,
- un déroulement de carrière accéléré en 11 échelons, intégrant l'actuelle hors-classe,
- l'accès de toutes et tous à la hors-classe étant désormais assuré, la transformation de la classe exceptionnelle comme débouché de carrière pour tous,
- l'accès à l'échelle de rémunération des agrégés.

Affirmer notre identité professionnelle

Pour conforter la place des CPE dans le second degré, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU agissent pour que l'institution cesse de dénaturer notre identité professionnelle et pour que les avancées acquises dans la nouvelle circulaire de missions soient mises en pratique :

- un métier centré sur le suivi en équipe des élèves pour réduire les inégalités et favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement,
- le maintien du CPE hors de l'équipe de direction, à la sortie des membres de droit du CA et le refus des pressions managériales,
- une évaluation-conseil assurée par un corps d'inspection spécifique issu du corps,
- une amélioration de la formation initiale et continue.

CCP et CT / Contractuels



Avec vous, des élu·e·s engagé·e·s pour un plan de titularisation et de nouveaux droits



Capa des PsyEN

Liste présentée par le Snes-Fsu et le SNUipp-Fsu

Classe exceptionnelle des Psychologues de l'Éducation nationale

1. Mme BENNASSAR Laure	CIO Toulouse Ranguel	Toulouse - 31
2. Mme KONTOWICZ Véronique	École Élémentaire Française Héritier	Toulouse - 31

Hors classe des Psychologues de l'Éducation nationale

1. Mme DULAURIER Isabelle	CIO de Tarbes	Tarbes - 65
2. M. CONDAMINES Jean-Christophe	École Élémentaire Arthur Rimbaud	Launaguet - 31

Classe normale des Psychologues de l'Éducation nationale

1. Mme MAURIES BIELECKI Charlotte	Circonscription de Vic Val d'Adour École Élémentaire Lamartine	Aureilhan - 65
2. Mme TAPIOU Coralie	CIO Toulouse Centre	Toulouse - 31
3. Mme BELLON DE CHASSY Karine	École Élémentaire Buffon	Toulouse - 31
4. Mme BLANCHARD Hélène	CIO de Castres	Castres - 81

Pourquoi voter Snes-Fsu et SNUipp-Fsu ?

Chaque jour, les PsyEN font face à la dégradation de leurs conditions de travail, à la remise en cause de leurs missions et de leur statut. Pourtant la création du corps unique correspond à une avancée, même si le ministère de l'EN actuel en a limité la portée.

Les projets délétères sur l'orientation, la casse des collectifs de travail, comme cela a été le cas pour les RASED, ne sont pas acceptables. Les effectifs des secteurs, l'externalisation de certaines interventions, des conditions matérielles insuffisantes, ne permettent pas d'exercer notre métier de manière satisfaisante.

Dans l'académie de Toulouse, avec vous, des élu.es engagé.es pour la défense individuelle et collective de toutes et tous.

Dans le 2nd degré, pour le maintien de tous les

CIO et de la DRONISEP dans l'Éducation Nationale. Pour des créations de postes afin d'arriver à une prise en charge d'un psy-EN pour 800 élèves (moyenne européenne). Pour le respect de nos missions.

Dans le 1^{er} degré, pour les créations de postes afin d'arriver à la moyenne européenne, et le remplacement par des postes statutaires de tous les personnels en congés divers. Pour la réimplantation des RASED de proximité.

Pour nos carrières, pour l'égalité de traitement de tous les collègues, dans la transparence des opérations et le respect des critères (promotions, mouvement, formation), pour que tous avancent au rythme le plus rapide.

Pour un budget à la hauteur d'un service public de qualité, qui reconnaissent l'apport des

équipes pluriprofessionnelle dans l'école et le rôle plein et entier des psychologues dans le système éducatif.

Face aux projets du gouvernement, il est plus que jamais important de donner de la force à celles et ceux, Psy-EN EDA et Psy-EN EDO, qui vous représenteront pour les années à venir.

Les Psy-EN auront plusieurs votes à effectuer:
Les EDO et EDA intégrés voteront pour les CAPA et CAPN du corps des psy-EN ainsi que pour les CTA et CTM (4 scrutins)

Les EDA détachés voteront en plus pour les CAPD et CAPN du corps des PE (6 scrutins).

Pourquoi voter Snes, Snep, Snuep, SNUipp et FSU ?

Pour Pour améliorer les conditions de travail,
Revaloriser nos salaires,
Gagner un plan de titularisation et préparer l'avenir.

Avec Des élu.e.s travaillant à vos côtés,
Des syndicats attachés à l'unité et la cohérence du système éducatif,
Une fédération présente dans tous les débats.

Pour la CCP votez :



Pour les CT votez :



Informations pratiques

Pour rejoindre le Snes

Tél. 05 61 34 38 51 - Fax 05 61 34 38 38

2, avenue Jean-Rieux - 31500 - Toulouse

Métro François Verdier

Permanences tous les après-midi de 14 à 17 heures

Adresse électronique générale :

s3tou@snes.edu

Syndicalisation :

tresorerie@toulouse.snes.edu

Carrière

(avancement, promotion, notation) :

carriere.certifies@toulouse.snes.edu

carriere.agreges@toulouse.snes.edu

Mutations ou affectations :

mutations@toulouse.snes.edu

Stagiaires :

stagiaires@toulouse.snes.edu

Non-titulaires :

nontitu@toulouse.snes.edu

CPE :

cpe@toulouse.snes.edu

Santé :

sante@toulouse.snes.edu

Personnels-Vie scolaire :

aedmise@toulouse.snes.edu

Retraites :

retraites@toulouse.snes.edu

COPSYs :

copsys@toulouse.snes.edu

Stages syndicaux :

formation.syndicale@toulouse.snes.edu

Collège :

college@toulouse.snes.edu

Lycée :

lycee@toulouse.snes.edu

Site académique
www.toulouse.Snes.edu

PERSONNEL

du monde de l'éducation



UN PROJET IMMOBILIER : HABITER OU INVESTIR ?

Pour votre **résidence principale** ou **investissement locatif**,
profitez des taux de crédit⁽¹⁾ historiquement bas !

Contactez dès à présent nos **experts** du Crédit Mutuel
Enseignant, la **banque du Monde de l'Éducation**.

Crédit Mutuel
Enseignant

Crédit Mutuel Enseignant Toulouse
6 rue de la Tuilerie – BP 23107 – 31131 Balma Cedex
Tél. : 05 34 42 64 70 – Courriel : 02290@Creditmutuel.fr

(1) Sous réserve d'acceptation du dossier. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'était pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

CME Toulouse, RCS 431 910 611 affilié à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 00€uros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.